

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 53/2016

OBJET : Ouverture de 6 postes d'assistant d'enseignement artistique de 2^{ème} et 1^{ère} classe et augmentation du volume horaire de 2 postes d'assistants d'enseignements artistiques de 2^{ème} classe au profit de l'Ecole Intercommunale de musique

L'an deux mille seize et le 07 juin à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 01 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER, M. ONEDA Daniel, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, Mme TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme. WATREMETZ Marie-Anne, M. BLANC Jean-Claude.

POUVOIRS : Mme TEISSIER Joëlle à M. ONEDA Daniel
Mme ARAZILS Marie-Christine à M. MESPLIE Hubert
M. BONCOURRE Thierry à M. BLANC Jean-Claude

ABSENTS EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES : M. PEREZ Alain, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur BLANC Jean-Claude été nommé secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique (ATEA)

Vu le Décret n°2013-593 (05/07/2013) - cadre d'emploi d'Assistant territorial d'enseignement artistique -ATEA.

Vu le Décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée la décision de création par délibération en date du 24 mars 2010 d'une école de musique intercommunale sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège.

Il rappelle également la décision, par délibération 59/2010 du conseil communautaire en date du 09 juin 2010, de procéder à l'ouverture de 13 postes d'enseignement artistique à temps non complet au sein du cadre d'emploi des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique et au recrutement du personnel correspondant.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que compte tenu du nombre croissant des inscriptions annuelles et afin de garantir un niveau de fonctionnement satisfaisant, il convient de procéder à la création de certains postes et à un ajustement du volume horaire d'autres postes.

A ce titre, il convient d'une part de créer 6 nouveaux postes d'enseignants et d'autre part d'augmenter le volume horaire de 2 postes initialement créés, comme détaillé ci-après :

		Ouverture des postes
Cadre d'emploi	Discipline	
AEA Principal de 2^{ème} classe	Professeur de chant	14h00
AEA Principal de 2^{ème} classe	Professeur d'accordéon	7h00
AEA Principal de 2^{ème} classe	Professeur de violoncelle	6h00
AEA Principal de 2^{ème} classe	Professeur de saxophone	20H00
AEA Principal de 2^{ème} classe	Professeur de batterie/percussions	10H00
AEA Principal de 1^{ère} classe	Professeur de batterie/percussions	15h00

Il informe les membres de l'assemblée délibérante sans avoir besoin de requérir l'avis du Comité Technique, le volume horaire étant inférieur à 10% du volume horaire initial, le volume horaire des postes suivants est modifié comme suit :

		Situation 2015/2016	Nouvelle Situation 2016/2017	Avis CTP	Evolution 2016/2017
Cadre d'emploi	Discipline				
AEA Principal de 2 ^{ème} classe	Professeur de violon	18h00	19h30	Sans objet	Suppression poste 18h00 et création poste 19h30
AEA Principal de 2 ^{ème} classe	Professeur de clarinette	17h30	18h30	Sans objet	Suppression poste 17h30 et création de poste 18h30

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Président afin de procéder à l'ajustement du volume horaire des professeurs d'enseignements musicaux comme ci-dessus proposé par suppression et création de nouveaux postes ;
- **Mandate** ce dernier à l'effet de procéder à l'ensemble des formalités administratives nécessaires afin de pourvoir les postes correspondants ;
- **Le mandate** à l'effet de procéder à la déclaration de Vacances des postes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Garonne.
- **Autorise** ce dernier à procéder au recrutement d'agent contractuel dans l'attente de pourvoir ces postes par voie statutaire ;
- **Le mandate** à l'effet de procéder à l'ajustement des crédits nécessaires budget 2016 et à venir de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS